



BienVivre

BULLETIN D'INFORMATIONS N°15 / JANVIER 2022



Chères Boulonnaises, Chers Boulonnais,

Le conseil municipal, les agents communaux et moi-même vous présentons tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour cette nouvelle année.

La traditionnelle cérémonie des vœux ne pouvant cette année encore se tenir en raison de la crise sanitaire, j'ai souhaité avec la commission communication vous retranscrire par ces lignes les moments et réalisations de 2021 et les projets pour 2022.

2021 aura été une année sombre, avec la disparition brutale le 24 Mai de Thierry Pelou notre premier adjoint qui aura marqué Boulogne par son implication à la vie collective et sa participation dans les nombreuses associations. Le 21 Septembre nous apprenions le décès de notre ancien Maire Pierre Montastruc. Le 30 Octobre notre centre-ville a été touché par cet important incendie qui impacte les propriétaires, les locataires et les commerces mais également la vie collective et commerciale du centre bourg avec ce périmètre de sécurité qui nous est imposé.

Pendant cette année 2021 nous avons essayé d'atténuer l'impact de la pandémie qui dure depuis presque deux ans en proposant des actions ou animations telles que la fête foraine, la journée des associations, les Pronomades, le soutien à l'association des commerçants pour ces activités commerciales. Les associations sportives et culturelles ont pu reprendre en partie leurs activités.

Au niveau des réalisations 2021, nos services municipaux ont finalisé la numérotation des habitations sur l'ensemble de la commune, ont rénové deux chalets et le mini-golf au centre nautique.

Nous avons fait rebâtir le mur du cimetière, finalisé l'aménagement extérieur du groupe scolaire et rénové la vierge (rue Barry d'en Bas) et ses abords.

Le 26 Novembre nous avons inauguré la Maison des Services qui regroupe la Maison France Services, la médiathèque, la ludothèque, l'espace petit enfance, les services d'aide à domicile, un lieu de travail partagé et la Trésorerie. Tout ceci conforte nos services à la population.

En cette fin d'année, le "goûter" à l'attention de nos aînés n'a pu se tenir. Avec les membres du Centre Communal d'Action Sociale nous avons maintenu la distribution des cadeaux aux Boulonnaises et Boulonnais de plus de 80 ans. Je remercie les bénévoles et les élus du CCAS pour leur implication et dévouement.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux commerçants, habitants et résidents qui nous ont rejoints au cours de l'année 2021.





En ce début d'année 2022 nous préparons le budget primitif qui intégrera les projets et futures réalisations qui s'inscrivent dans les différents dispositifs : le contrat Bourg Centre avec la Région, le contrat de territoire avec le Conseil Départemental et le dispositif Petites Villes de Demain avec l'État.

Parmi celle-là figureront les études et le début des travaux d'urbanisation du Boulevard Bergougnan et d'une partie du Boulevard du Midi, les travaux pour le futur bâtiment des services techniques de la commune, l'aménagement des aires de jeux avec le City Park et les agrès de fitness.

Tout cela en continuant les travaux d'entretien sur la voirie, le renouvellement des matériels, l'amélioration de notre cadre de vie, l'accessibilité et la poursuite dans la démarche environnementale avec le remplacement de points lumineux par des lampes à basse consommation d'énergie et leds en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Électricité.

L'aménagement du territoire, le développement de l'habitat et des différentes zones à urbaniser est un sujet primordial pour nos collectivités. C'est pour cela que nous avons débuté les échanges, les réunions de travail avec les élus de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges pour élaborer le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) afin d'aboutir au nouveau PLUi (Plan Local d'Urbanisme à l'échelle Intercommunale). La Communauté de Communes porte également un autre dossier qui est le PLH (Plan Local de l'Habitat) en lien avec les orientations des documents cités ci-dessus.

L'arrivée de la fibre optique sur la commune cette fin d'année 2021 et sur l'ensemble de Boulogne pour la fin 2022 est un moyen de commination qui facilitera le quotidien de chacun.

La Communication et l'échange au plus près des habitants, acte essentiel et d'actualité que nous voulons intensifier.

Pour cela nous avons décidé de nous doter d'un nouveau logo (qui vous est présenté dans ce bulletin) ainsi que la refonte de notre site internet qui vient en complément des réseaux sociaux dans lesquels nous communiquons.

Nous remercions et félicitons les Boulonnais qui ont illuminé leurs habitations et les commerçants qui ont décoré leurs vitrines lors des fêtes de fin d'année.

Bonne et heureuse année.

Le Maire, Alain BOUBÉE



Infos pratiques

LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h
tél. 05 61 88 20 38
contact@mairieboulogne.fr
www.mairieboulogne.fr

LES DIFFÉRENTS RAMASSAGES

Les déchets verts : tous les jeudis.
Les encombrants : tous les derniers jeudis du mois avec inscription au plus tard la veille : tél. 05 61 88 20 38

LA POSTE

Lundi, mardi, mercredi & vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, dépôts avant 14h30
Jeudi & samedi de 9h à 12h, dépôts avant 12h

LA MAISON DES SOLIDARITÉS

Sans RDV mardi et mercredi 11h
Autre jour prendre RDV
tél. 05 62 00 98 10

TRÉSOR PUBLIC

Lundi à jeudi de 9h à 12h15
Vendredi de 9h à 12h

GENDARMERIE

Lundi et mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
Place des Bergeronnettes
tél. 05 61 88 20 17

CAMPING VILLAGE DE VACANCES

Avenue du Lac
tél. 05 61 88 20 54
villagevacancesboulogne@orange.fr

Le Téléthon

À chaque édition, le Téléthon renouvelle le défi : vaincre la maladie en recueillant le plus de dons possibles afin de financer la recherche. Un élan de solidarité et de générosité que quelques associations boulonnaises ont soutenu en ce début du mois de décembre. Une fois encore malgré le contexte sanitaire et une météo particulièrement défavorable, l'événement caritatif a pu profiter de meilleures conditions sanitaires que lors de l'édition précédente, confinée pour cause de Covid.

Inauguration de la Maison des Services labélisée "France Services"



La Maison des Services ce bâtiment emblématique de notre ville, d'abord hospice puis maison de retraite est devenue une solution partagée et utile aux populations rurales, qui place l'utilisateur au cœur du service public. La maison France Services de Boulogne a été inaugurée le vendredi 26 novembre en présence de Madame la sous-préfète, de Monsieur Médevielle sénateur, des représentants et élus du conseil départemental, de Madame la présidente de la communauté de communes, de monsieur le maire de Boulogne et des élus du territoire. Le réseau "France Services" vise à permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accompagné par des personnes formées et disponibles pour effectuer les démarches du quotidien : emploi, santé, famille, retraite, impôts, accès au droit...

Cérémonie du 11 novembre

Jeudi 11 novembre, élus, représentants des institutions, des associations d'anciens combattants, des associations locales et des Boulonnais venus en nombre se sont rassemblés place de la mairie pour se diriger au son de la musique de la bandes jusqu'au monument aux morts pour commémorer le 103^{ème} anniversaire de l'armistice qui a marqué la fin de la première guerre mondiale. Les enfants de l'école primaire ont répondu à l'appel des noms des combattants boulonnais tombés au champ d'honneur.



Travaux au bâtiment "ancienne coopérative"

Installation de panneaux photovoltaïques.

L'installation de panneaux photovoltaïques a nécessité des travaux au préalable. De ce fait, il y a eu la dépose de l'ancienne couverture de type amiante, la réfection de la toiture par le remplacement d'une couverture en tôle mécanique par bac acier et l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'ancienne coopérative.

Banque Populaire accueil temporaire

Depuis le vendredi 3 décembre, la Banque Populaire accueille temporairement dans la salle d'exposition mise à disposition par la mairie de Boulogne pendant la durée des travaux, suite au sinistre qui a endommagé les locaux. Le mercredi de 14h à 17h. Le vendredi de 9h à 12h. **Pas d'opérations fiduciaires possibles pendant cette période** (pas de dépôt, retrait ou commande de monnaie). Par ailleurs, une boîte aux lettres sécurisée, placée dans le hall d'entrée de la mairie, sera accessible aux horaires d'ouverture de celle-ci (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h), pour le dépôt de vos courriers et de vos chèques.

Restauration de la Vierge

La restauration complète de la vierge est maintenant terminée. Dans un premier temps c'est la statue qui a bénéficié d'une rénovation complète et tout dernièrement c'est la partie socle avec un décapage et un traitement spécifique, et l'entourage qui ont été effectués.





APE et activité de Noël

Mercredi 1^{er} décembre, orchestrée par l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire, une vente de gâteaux et boissons chaudes préparée par les familles a eu lieu sur le marché de Boulogne. Les recettes serviront à financer un voyage de fin d'année scolaire, au programme une sortie pédagogique avec nuitée.



Noël à l'ALAE

A quelques jours des vacances de Noël le Père Noël a rendu une visite surprise qui a ravi tous les enfants de l'Accueil de Loisirs Attaché aux Écoles. Il a distribué des bonbons et des chocolats aux enfants. Il s'est, également, prêté à une séance photo avec chacun d'entre eux. À la question "avez-vous été sages cette année ?", posée par le Père Noël, aucun doute tous les enfants ont répondu par l'affirmative.

CCAS et colis de Noël

Bénévoles du Centre communal d'action sociale (CCAS) et élus se sont mobilisés vendredi 17 décembre à la salle des cheveux d'argent, afin de préparer les colis de Noël destinés aux 80 ans et plus de la commune. C'est plus de 170 colis qui ont été mis en sacs et qui ont été distribués les jours suivants. Le centre communal d'action sociale organise chaque année ce rendez-vous régulier à destination des seniors de la ville, véritables moments d'échange qui sont très appréciés et attendus. Une trentaine de ces colis ont été distribués à l'Ehpad où résident des habitants de la commune.



Illuminations de Noël

Destiné à encourager et récompenser les démarches individuelles ou collectives qui permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants et participer à l'animation de notre ville, la mairie de Boulogne organise depuis quelques années un concours de maisons et balcons décorés selon les principes suivants, ouvert à tous les habitants de la commune, décoration extérieure de votre maison ou balcon dans l'esprit de Noël, les décorations doivent être visibles de la rue de 18h30 à 21h. Un jury, composé de membres de la commission animation, de représentants d'associations, récompense les plus belles décorations selon les critères suivants : Esthétique générale, originalité, ingéniosité dans la réalisation, efforts en matière environnementale (luminaires à économie d'énergie). Pour des raisons de sécurité sanitaire, les récompenses qui n'ont pu être attribuées lors de la traditionnelle cérémonie des vœux à la population ont été remises individuellement avec les remerciements et encouragements adressés aux gagnants pour leur implication, leur talent et pour avoir contribué à l'embellissement de la ville. Pas de classement pour cette édition, les illuminations, toutes plus belles, les unes que les autres ont conduit la municipalité à récompenser les nominés, sans distinction.

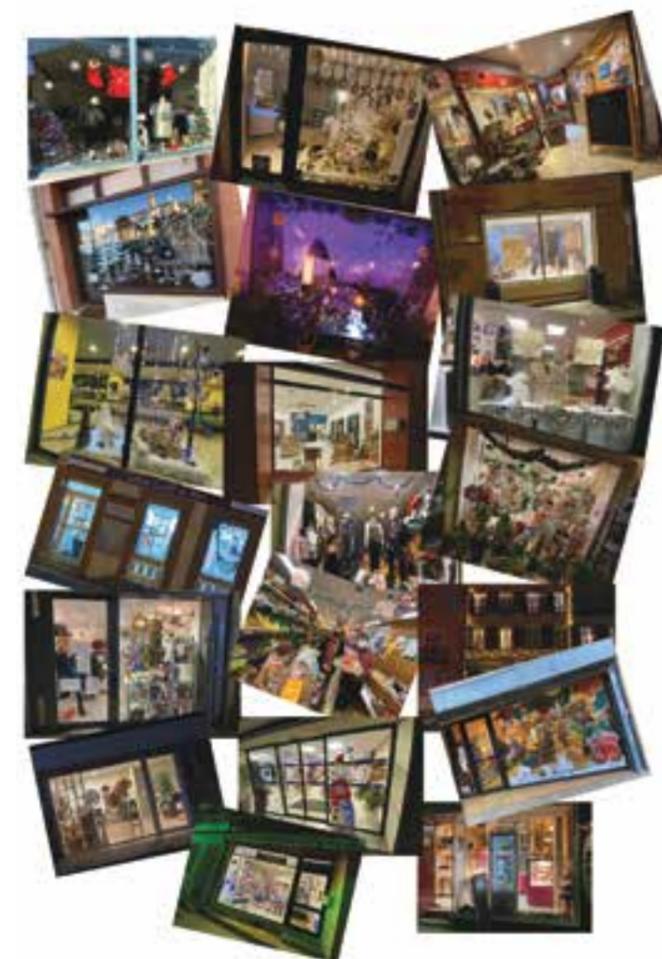


Déménagement du magasin de matériel médical

Un déménagement pour le magasin de vente-location-livraison et service après-vente de matériel médical qui permettra un meilleur accueil des clients et plus d'espace de stockage. Installé depuis de nombreux mois place de la Promenade, vous trouverez désormais ce service au n°1 du boulevard du Nord.



Vitrines de Noël



Nouvelle identité visuelle pour la ville

Refonte de l'identité visuelle. Le service communication et l'ensemble de l'équipe municipale ont élaboré une nouvelle identité visuelle pour la ville avec l'appui d'une société de communication : un changement motivé par la volonté d'identifier aisément la commune et moderniser sa communication. **Cette nouvelle identité visuelle est le reflet d'un village moderne vivant son ère du temps mais qui ne renie pas ses origines** : Symboles des arches, arcades, et la lettre B, occupent une place centrale dans l'identité visuelle. Quels étaient les attendus pour l'élaboration de l'identité visuelle de notre commune ? Identification forte mais sans ostentation, des composants visuels simples mais couplés à une image de modernité d'une ville qui vit avec son temps. Confirmer les symboles de la ville, l'architecture de l'identité visuelle ne pouvait se passer de la représentation de notre patrimoine. Correspondance avec le pays boulonnais, chaque région a ses couleurs, dans notre palette personnelle, ces dernières associent la couleur des deux bleus et le vert qui sont les couleurs dominantes et de référence, complétées par une gamme chromatique riche, qui traduit la diversité des ouvrages, paysages et activités.

Secteur BOULOGNE/GESSE



TRANSPORT À LA DEMANDE T.A.D.

4, rue de la République | BP 70205 | 31806 Saint-Gaudens Cedex
Tél. 05 61 89 21 42 | coeurcoteaux-comminges.fr

Le TAD

Le Transport à la demande (TAD) est un outil permettant de réduire l'isolement des personnes dépourvues de moyens de locomotion. Cette solution de transport collectif fonctionne en complémentarité avec les services réguliers existants et sur des zones non desservies par un réseau principal de lignes régulières. Pour le Boulonnais il s'agit de l'ensemble des communes de l'ancien canton. Il prend en charge et ramène les personnes à leur domicile sur des horaires et des destinations préétablis mais ne fonctionne que lorsqu'au moins une réservation est enregistrée. Il est rappelé que pour le service TAD la réservation s'effectue par le biais du **numéro vert gratuit au 0 800 800 312**, avant 12h la veille du service souhaité, pour un montant forfaitaire A/R de 2€ par passager.

Horaires et destinations

Lundi matin : Maison de santé, Maison France Services et commerces alimentaires. Mercredi matin : le marché de Boulogne sur Gesse. Jeudi matin rabatement vers la ligne Arc-en-Ciel 342 à destination du marché de St-Gaudens

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches...)?

A la fin de l'automne les services de la mairie sont alertés par des nuisances provenant du brûlage de déchets verts sur notre commune. Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit : de l'herbe après tonte de pelouse, des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes, des résidus de débroussaillage. Il est interdit de les brûler à l'air libre, ou de les brûler avec un incinérateur de jardin. Pour connaître le mode de traitement des déchets verts dans votre commune, ou savoir si une dérogation s'y applique, contactez votre mairie.



Information relative à l'influenza aviaire

Une information qui nous vient de la Direction Départementale de la Protection des Populations d'une décision du ministre de l'agriculture relative à l'influenza aviaire. En voici le contenu : Compte-tenu du contexte sanitaire actuel en Europe d'une part, et de la période migratoire à risque d'autre part, la France est en situation de forte vigilance. À ce titre, à compter du 5 Novembre 2021, la France passe au niveau de risque "élevé" sur le territoire hexagonal. Cette décision implique pour tous les particuliers détenteurs d'une basse-cour (poules, canards, oiseau d'ornement...), quel que soit le nombre, de **1°) Remplir le document Cerfa 15472*02** que vous retournerez au secrétariat de Mairie ou par télé service (<https://agricultureportail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/>). **2°) clautrer ou mettre sous filets tous les animaux.** L'influenza aviaire est une maladie qui touche tous les oiseaux. Dans sa forme actuelle, elle n'est pas transmissible à l'Homme. Toutefois, elle a des conséquences économiques importantes.



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Dématérialisation urbanisme

À compter du 1^{er} janvier 2022, les dossiers d'urbanisme peuvent être déposés sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : contact@mairieboulogne.fr

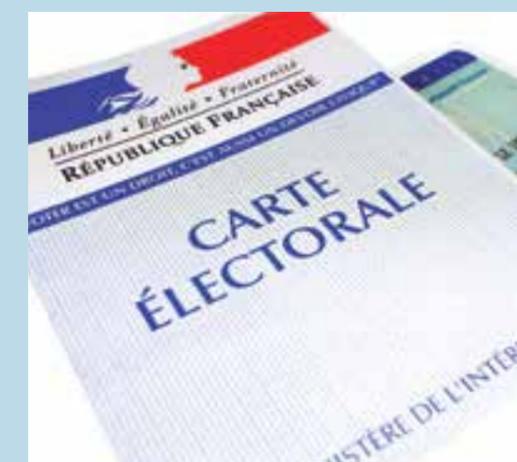
Si vos dossiers comportent des plans A2, A1 ou A0 ces derniers devront être fournis soit sur support papier soit sur clé USB. Pour ceux qui le souhaitent, il sera toujours possible de déposer vos dossiers papiers au secrétariat de mairie ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Instruction Urbanisme – Pôle ADS (Application du droit au sol)
Le guichet numérique des autorisations d'urbanisme est en ligne !
<https://www.commingespyrenees.fr/les-projets/pole-ads/>
PETIT RAPPEL : Tous travaux (changement des menuiseries, ravalement, projet de construction ou modification...) entraîne le dépôt d'une demande de travaux auprès du service **Urbanisme** de la Mairie. Notice explicative pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable sur le site de la ville, rubrique "construire, aménager, démolir".



Fibre attention aux démarchages frauduleux !

Alors que le déploiement de la fibre optique a lieu sur notre commune, il convient de redoubler de vigilance quant au démarchage frauduleux ou abusif. Plusieurs cas de porte à porte nous ont été signalés. Pour rappel seuls les techniciens habilités à rentrer chez les particuliers sont ceux mandatés par le fournisseur d'accès qui a été choisi. L'installation de la fibre se fait uniquement à votre demande auprès des fournisseurs d'accès à internet. Il convient avant tout de rester vigilant, de ne pas donner suite à ce type de sollicitation et de ne pas répondre aux propositions sans examen approfondi. Vous avez autour de chez vous des personnes âgées ou fragiles n'hésitez pas à les alerter.



Listes électorales : pensez-y !

En prévision des élections présidentielles du 10 et 24 avril, et des législatives du 12 et 19 juin 2022, pensez à vous inscrire notamment si vous avez déménagé. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.
- En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.
- Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Il est conseillé aux jeunes qui atteindront leur majorité entre le 1/01/2022 et les 10 et 24/04/2022 de vérifier s'ils sont bien inscrits sur les listes électorales de leur commune dès le lendemain de leur date anniversaire lien ci-après : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>
Si ils ne sont pas inscrits ils ont possibilité de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022, date limite d'inscription sur les listes électorales pour l'élection présidentielle lien ci-après : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

NB : Cette information et ces liens fonctionnent aussi pour tous les citoyens qui veulent vérifier leur inscription sur les listes électorales ou qui veulent s'inscrire ou effectuer un changement.



Bigleux, boiteux mais redoutable.

Tel est le titre de la biographie que vient de publier ce paisible retraité boulonnais qui affolait les défenses lorsqu'il traînait autour de la surface de réparation. L'histoire Jean-Claude Blanchard, bien connu sous le nom de "Jano", footballeur atypique qui évoluait avec des lunettes ou des lentilles, commence par une enfance plus dédiée au foot qu'à la cuisine, le métier de son père restaurateur à Boulogne. Tout naturellement, il devient en 1961 et 1962 avant-centre du BAC et termine meilleur buteur, amenant le Boulogne Athlétic Club en division d'honneur.

Repéré par le club de Cazères qui évolue en D3, il y restera 2 années. Après avoir été sollicité



par Cannes, Bordeaux et Toulouse, c'est finalement avec son club de cœur Reims alors en 2^e division, qu'il décide d'évoluer. En 1966 alors qu'il retrouve la 1^{ère} division, le Stade Rémois en proie à des problèmes financiers prête "Jano" au club de Chaumont. Au vu des performances réalisées il devient meilleur buteur de la D2, les dirigeants Rémois réintègrent Jean Claude au sein du groupe pro. Mais les difficultés financières du club sont toujours là et "Jano" est transféré, pour ce qui se dit être le plus gros transfert de l'année au club de Bastia qui évolue en 1^{ère} Division.

Le 4 avril 1969, alors qu'il vient de recevoir sa sélection en équipe de France, Jean Claude, attaquant de pointe, est victime d'une terrible blessure au genou lors d'un match retour à Monaco. Cet "attentat" qui va ruiner sa carrière, comme le dit Jean-Claude dans son livre, il en attribue la responsabilité au corps arbitral qui ne protégeait pas suffisamment les attaquants à cette époque.

Le retour à Reims, son club de cœur, mais la machine n'est pas réparée et le courant ne passe plus. Jean-Claude trouve

rapidement en 1972, un accord avec Lilian Buzzichelli, président du club Toulousain alors en D2, lui permettant de terminer sa carrière près de son père et des siens, il y restera deux saisons, avant de rejoindre Martigues également en D2 et mettre un terme à sa carrière de footballeur. Jamais loin du

ballon rond, il s'adjoindra ensuite de multiples casquettes, éducateur, consultant, président. En 2010, Jano rejoint son village d'origine Boulogne, les valises pleines de trophées, de maillots qui ont marqué une carrière pro, et de rencontres avec les stars du monde sportif et du spectacle.



Dispositif saisonnier "Vagues de froid"

Une veille saisonnière est activée annuellement du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante, en période de vague de froid, il convient de porter une attention particulière aux populations vulnérables. Dans le cadre du dispositif mis en place, un registre communal de recensement des personnes âgées et/ou handicapées qui en font la demande est ouvert à la mairie. Ce registre doit permettre de guider l'action des services opérationnels sanitaires et sociaux en cas de nécessité. Ainsi, les personnes qui souhaitent être contactées en cas de vague de froid (avis de vigilance de niveau orange ou rouge émis par Météo France), doivent s'inscrire, soit par téléphone au **05 61 88 20 38**, soit en se déplaçant, soit en demandant à une tierce personne d'effectuer la démarche à leur place.

